

L'an deux mil vingt-deux, le 2 février à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : PLAZIAT, FRANCOIS, LEGAY, VILLEY, CARON, RIVOUAL, COIGNARD C., FAYEULLE, MOREIRA-CORREIA

Absents excusés : Mesdames DETUNE, REBUT et Messieurs HUMBERT, LUSIAUX et MORIN

Secrétaire : Madame MOREIRA-CORREIA

Intervention M. POIRIER – chambre d'agriculture - méthanisation

Madame le Maire ouvre la séance en donnant la parole à Monsieur POIRIER, conseiller énergie-bâtiment, pôle filières à la chambre d'agriculture de Normandie.

Monsieur POIRIER, référent méthanisation à la chambre d'agriculture secteur de Bernay présente un power point (ci-joint).

Questions-réponses : Monsieur FRANCOIS interroge Monsieur POIRIER au sujet des odeurs qu'un méthaniseur peut engendrer, Monsieur POIRIER explique que ces odeurs sont dues aux acides gras volatils et qu'ils proviennent d'une réaction trop « récente ».

La durée de traitement varie en fonction de la taille du projet. Un suivi annuel permet de vérifier le fonctionnement des méthaniseurs.

Madame DUTILLEUL évoque des odeurs très fortes pouvant suivre les épandages de digestat au niveau des champs qui se situent non loin chez elle. Monsieur POIRIER rappelle qu'il y a une différence concernant les digestats de méthaniseur de ferme, industriel et de collectivités.

Monsieur POIRIER invite les conseillers à se rendre sur différents sites de méthaniseur de ferme, afin qu'ils se fassent une idée (Saint-Jean-du-Thenney, GAEC du Moulin...).

Il précise que les méthaniseurs de type ferme ne peuvent être installés à moins de 200 mètres des habitations.

Le conseil s'interroge sur le contrôle de ce type de système, Monsieur POIRIER indique qu'une surveillance sanitaire est réalisée annuellement.

...

Achat maison M. et Mme HAMEL

Considérant le projet de création d'un lieu culturel suite au don de Mme LENOBLE, Madame le Maire fait part au conseil municipal de sa visite de la maison de Monsieur et Madame HAMEL et des négociations entreprises suite à cette visite.

Cette maison des années 1970, située au 16 route des Anglais, sur un terrain de 2000 m² arboré, permettrait grâce à ses 3 niveaux de créer aisément les différents espaces souhaités : lecture, musique et jeux...

Tenant compte de l'avis du Domaine qui estime le bien à 300 000 €, après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide de faire une proposition à hauteur de 290 000 € et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document y afférent.

Préemption terrains MALLEA

Madame le Maire revient sur un sujet évoqué lors du dernier conseil municipal concernant la vente des terrains MALLEA situés rue du Stade, en effet, une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) a été récemment reçue en Mairie.

Madame le Maire évoque les possibilités que donnent ces parcelles et rappelle le projet de la zone de loisirs, à laquelle elles étaient destinées lors de la création du PLU.

Afin de pouvoir procéder rapidement à cet achat, Madame le Maire a contacté l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie), l'organisme prêteur qui accepte de financer cet achat pour un montant de 165 000 €.

Le conseil municipal décide à la majorité de préempter sur les parcelles ZT 117 et 165, AB 142, 445, 446, 447, 501 et 618, s'aligne au montant de 165 000 € et donne tous droits de signature à Madame le Maire concernant l'acquisition de ces parcelles.

Sécurité centre-bourg

Madame le Maire procède à la lecture d'un courrier reçu par la Préfecture, dans lequel le Préfet indique avoir été contacté par un administré l'informant d'une vitesse excessive et un manque de signalisation dans le centre-bourg.

La rue du Stade avait déjà fait l'objet d'un courrier venant d'habitants de cette rue. Dans un but économique, le conseil municipal avait répondu qu'au regard des travaux d'assainissement prévus dans ce secteur, aucuns travaux de voirie ne pouvaient être entrepris avant.

Le schéma directeur d'assainissement étant terminé, la situation pourra être améliorée dans cette rue. Pour ce qui est des autres voies, le conseil municipal décide de contacter la gendarmerie afin que des contrôles soient réalisés dans cette zone et Madame le Maire prendra contact avec le service de voirie du Département afin de trouver la solution la plus adéquate. Voir pour un marquage au sol.

SIEGE –Travaux route de la Noé Poulain et la Febvrerie / route de Lieurey

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'extension du réseau électrique, des travaux sur le réseau de distribution public doivent être réalisés ; route de la Noé Poulain pour un montant de 1200 € et au lieu-dit la Febvrerie, route de Lieurey pour un montant de 1269 €.

Après délibéré, le conseil municipal accepte ces devis.

Questions diverses

Madame le Maire fait un point sur le schéma directeur d'assainissement et informe le conseil municipal de la fin de l'enquête publique. Une réunion avec la société VIAMAP et le département permettra de mettre en route l'appel d'offres pour le lancement des travaux d'assainissement du centre-bourg.

Madame FAYEULLE informe le conseil municipal d'une cuvette route de la Chapelle Becquet suite à des travaux réalisés par le SAEP. Madame VILLEY, référente SAEP prendra contact avec les services compétents.

Madame FAYEULLE évoque le passage fréquent de camions route de Vannecroq, en effet, plusieurs poids lourds se sont trouvés enlisés. Le sujet va être étudié par la commission travaux qui se rendra sur place.

Madame le Maire revient sur les dons pour la rénovation de l'église et informe d'une subvention supplémentaire de 6000 € obtenue de la Fondation du Patrimoine, suite à son passage devant un jury et une présentation des travaux, de l'historique de l'église et de la fresque. Elle rappelle à tous que les dons restent ouverts ! 4 480 € de dons actuels.

Madame DUTILLEUL demande où en est la procédure d'arrachage de haies route de Pont-Audemer, Madame le Maire répond que 3 kms de haies vont être replantés. Mais la réglementation n'oblige pas que cela soit replanté à l'emplacement initial.

Les conseillers municipaux constatent avec tristesse que de plus en plus de prairies disparaissent, pour laisser place à des champs de cultures céréalières...

Madame COIGNARD évoque une conversation qu'elle a eue avec un client concernant le manque de visibilité des arrêts de bus. Madame le Maire répond qu'une étude pour l'implantation de candélabres est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.